

# EXTRAIT PROSPECTUS



## ATTIJARIWAFABANK S.A.

### AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR CONVERSION OPTIONNELLE TOTALE OU PARTIELLE EN ACTIONS DES SOMMES MISES EN DISTRIBUTION A TITRE EXCEPTIONNEL

#### Attijariwafa bank

Nombre maximal d'actions à émettre	3 650 909 actions nouvelles
Prix d'émission	388 MAD / action
Valeur Nominale	10 MAD
Montant global de l'Opération prime d'émission incluse	1 416 552 692 MAD
Période de souscription de l'augmentation du capital social au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle en actions des sommes mises en distribution à titre exceptionnel	Du 14 janvier 2021 au 15 février 2021 inclus

**Emission réservée aux détenteurs d'actions Attijariwafa bank à la veille de la date de détachement des  
sommes mises en distribution à titre exceptionnel prévue pour le 5 janvier 2021**

#### Organisme Conseil

Attijari Finances Corp.



#### VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 5 du Dahir n° 1-12-55 du 28 décembre 2012 portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, le présent prospectus a été visé par l'AMMC en date du 25 décembre 2020 sous la référence n° VI/EM/030/2020.

Par ailleurs, le document de référence d'Attijariwafa bank enregistré par l'AMMC en date du 10 juin 2020 sous la référence EN/EM/004/2020 ainsi que son actualisation numéro 1 enregistrée par l'AMMC en date du 10 décembre 2020 sous la référence n° EN/EM/026/2020 sont disponibles sur les liens suivants :

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/9f22e83f-4e12-4b39-93e8-5aa2603262c5>

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/fb744b89-9586-45df-91a5-bec1ce02f0fb>

## **AVERTISSEMENT**

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération proposée ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre les risques associés à l'émetteur ou aux titres proposés dans le cadre de l'opération objet du présent prospectus.

Ainsi, l'investisseur doit s'assurer, préalablement à la souscription, de sa bonne compréhension de la nature et des caractéristiques des titres offerts, ainsi que de la maîtrise de son exposition aux risques inhérents auxdits titres.

A cette fin, l'investisseur est appelé à :

- Attentivement prendre connaissance de l'ensemble des documents et informations qui lui sont remis, et notamment celles figurant à la section « Facteurs de Risques » ci-après ;
- Consulter, en cas de besoin, tout professionnel compétent en matière d'investissement dans les instruments financiers.

Par ailleurs, le document de référence d'Attijariwafa bank enregistré par l'AMMC en date du 10 juin 2020 sous la référence EN/EM/004/2020 ainsi que son actualisation numéro 1 enregistrée par l'AMMC en date du 10 décembre 2020 sous la référence n° EN/EM/026/2020 sont disponibles sur les liens suivants :

- <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/9f22e83f-4e12-4b39-93e8-5aa2603262c5>
- <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/fb744b89-9586-45df-91a5-bec1ce02f0fb>

Le présent prospectus ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à l'opération proposée.

Les personnes en la possession desquelles ledit prospectus viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement collecteur d'ordres ne proposera les instruments financiers, objet du présent prospectus, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), ni l'organisme conseil (Attijari Finances Corp.), n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des collecteurs d'ordres.

## I. STRUCTURE DE L'OFFRE

Dans l'hypothèse où l'ensemble des actionnaires actuels d'Attijariwafa bank exercerait l'option de conversion totale en actions de la Société des sommes mises en distribution à titre exceptionnel à hauteur d'un montant de 1 416 552 692 dirhams (les **Sommes Mises En Distribution**), telle que cette opération a été autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 décembre 2020 et dont le montant, ainsi que les caractéristiques et modalités définitives ont été fixés par le Conseil d'Administration du 23 décembre 2020, le montant global maximum de l'augmentation du capital social (prime d'émission incluse), objet du présent prospectus, s'établirait à 1 416 552 692 dirhams (hors retenues légales<sup>1</sup>).

L'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, sera réalisée par l'émission d'un nombre maximal de 3 650 909 actions nouvelles à un prix d'émission de 388 dirhams, soit une valeur nominale de 10 dirhams/action et une prime d'émission de 378 dirhams/action.

Montant maximum de l'opération (En Dh)	
<b>Nombre d'actions (21 décembre 2020)</b>	209 859 679
<b>Sommes Mises En Distribution / Action</b>	6,75 Dh / action
<b>Sommes Mises En Distribution brutes</b>	1 416 552 833,25 Dh

Il est à noter que le montant de cette augmentation de capital social par conversion totale ou partielle en actions des Sommes Mises En Distribution pourra être compris entre 0 dirhams et 1 416 552 692 dirhams (hors retenues légales<sup>1</sup>) en fonction des actions à émettre au titre de la présente opération.

La souscription par l'ensemble des actionnaires à l'augmentation du capital social donnera lieu à une augmentation du capital social d'un montant nominal de 36 509 090 dirhams et d'une prime d'émission d'un montant de 1 380 043 602 dirhams soit, un total de 1 416 552 692 dirhams.

## II. INSTRUMENTS FINANCIERS A EMETTRE

### II.1. Caractéristiques des titres à émettre

Les principales caractéristiques à émettre se présentent comme suit :

<b>Nature des titres à émettre</b>	Actions Attijariwafa bank, toutes de même catégorie
<b>Forme juridique</b>	Nominative, entièrement dématérialisées par inscription en compte chez les intermédiaires financiers habilités et admises aux opérations de Maroclear
<b>Montant maximum</b>	1 416 552 692 dirhams (dont 36 509 090 dirhams à titre de nominal et 1 380 043 602 dirhams à titre de prime d'émission)
<b>Nombre maximum d'actions à émettre</b>	3 650 909 actions nouvelles
<b>Prix d'émission</b>	388 dirhams par action
<b>Valeur nominale unitaire</b>	10 dirhams par action
<b>Prime d'émission unitaire</b>	378 dirhams par action
<b>Libération des actions à émettre</b>	Les actions à émettre seront entièrement libérées et libres de tout engagement
<b>Date de jouissance des titres</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2021 <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Déduction faite le cas échéant de tout impôt ou de retenue à la source en application des dispositions en vigueur par le code général des impôts ou des conventions fiscales de non double imposition conclues par le Maroc.

<sup>2</sup> Droit aux dividendes relatifs à l'exercice 2021 distribuables en 2022.

<b>Période de souscription de l'augmentation du capital social au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle en actions des Sommes Mises En Distribution</b>	Du 14 janvier 2021 au 15 février 2021 inclus
<b>Négociabilité des actions</b>	Les nouvelles actions à émettre seront librement négociables à la Bourse de Casablanca
<b>Date de cotation des actions nouvelles</b>	3 mars 2021
<b>Mode de libération des titres</b>	Conversion totale ou partielle des Sommes Mises En Distribution en actions
<b>Cotation des nouvelles actions</b>	Les actions à émettre au titre de la présente augmentation du capital social seront admises en 2 <sup>ème</sup> ligne.
<b>Droits attachés aux actions à émettre</b>	Toutes les actions bénéficient des mêmes droits relatifs à la répartition du boni de liquidation. Les nouvelles actions à émettre auront droit au bénéfice de l'exercice 2021. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées. Il n'existe pas d'actions à droit de vote double.

## II.1. Cotation en Bourse

Les caractéristiques de cotation des nouveaux titres à émettre se présentent comme suit :

<b>Date de cotation prévue</b>	3 mars 2021
<b>Libellé</b>	ATTIJARIWAFABANK
<b>Ticker</b>	2ATWA
<b>Libellé</b>	2L ATW J01JAN2021
<b>Compartiment</b>	Principal A
<b>Secteur d'activité</b>	Banques
<b>Cycle de négociation</b>	Fixing
<b>Nombre total des nouvelles actions à émettre</b>	3 650 909
<b>Ligne de cotation</b>	2 <sup>ème</sup> ligne
<b>Etablissements chargés de l'enregistrement de l'opération</b>	Attijari Intermédiation coté vendeur et toutes les sociétés de bourses concernées coté souscripteurs

## III. FACTEURS DE RISQUE LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS

### III.1. Risque de liquidité du titre

Le souscripteur aux actions de Attijariwafa bank peut être soumis à un risque de liquidité du titre sur le marché boursier. En effet, en fonction des conditions du marché et du prix de vente, la liquidité du titre peut se trouver momentanément affectée. Un actionnaire souhaitant ainsi vendre rapidement sa participation dans Attijariwafa bank pourrait, dans certaines conditions, voir sa liquidité réduite.

Cependant, l'action Attijariwafa bank est un des principaux instruments financiers de la bourse de Casablanca avec un certain dynamisme pour la liquidité du titre par rapport à l'ensemble des instruments financiers cotés à la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, le nombre de titres constituant le flottant (hors administrateurs et personnel de la banque) au 31 octobre 2020 (36 444 551 actions soit 17,37% du capital social de Attijariwafa bank) permet d'assurer une certaine liquidité du titre et de réduire ce risque financier.

Sur une année glissante précédant le 15 décembre 2020, le titre Attijariwafa bank a fait l'objet de négociations 249 jours contre 250 jours de bourse.

### III.2. Risque de volatilité du titre

L'action Attijariwafa bank étant cotée à la Bourse de Casablanca, elle répond aux règles de l'offre et de la demande pour déterminer la valeur de cotation. Le cours des actions est en grande partie déterminé par les perspectives de profits futurs des sociétés cotées anticipées par les investisseurs. Ainsi, en fonction de l'appréciation du titre chez les investisseurs, celui-ci peut subir des fluctuations importantes en fonction de plusieurs paramètres (annonces, communiqué des résultats, perspectives, stratégie de développement, etc.).

### III.3. Risque de perte de valeur de l'investissement

L'investisseur – actionnaire dans le titre Attijariwafa bank, comme tout actionnaire dans une société (cotée ou non cotée) encours un risque de perte d'une partie (voir de la totalité) de son investissement. Il s'agit d'un risque inhérent à sa situation d'actionnaire, si l'évolution du cours n'est pas favorable.

## IV. CALENDRIER DE L'OPERATION

Le calendrier de la présente opération se présente comme suit :

Ordres	Etapes	Dates
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	25 décembre 2020
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation	25 décembre 2020
3	Visa du prospectus relatif à l'opération par l'AMMC Réception par la Bourse de Casablanca dudit prospectus	25 décembre 2020
4	Publication de l'extrait du prospectus sur le site web de l'émetteur ( <a href="http://ir.attijariwafabank.com/">http://ir.attijariwafabank.com/</a> )	25 décembre 2020
5	Publication par la Bourse de Casablanca des avis relatifs à l'augmentation de capital	28 décembre 2020
6	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Publication par l'émetteur du communiqué de presse dans un journal d'annonces légales</li> <li>▪ Envoi par l'émetteur des avis d'émission d'actions nouvelles par lettre recommandée aux actionnaires</li> <li>▪ Publication par l'émetteur de l'avis d'émission d'actions nouvelles dans un journal d'annonces légales et au bulletin officiel</li> </ul>	29 décembre 2020
7	Détachement des Sommes Mises En Distribution : Ajustement du cours de l'action et purge du carnet d'ordres	5 janvier 2021
8	Ouverture de la période de souscription de l'augmentation du capital social au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle en actions des Sommes Mises En Distribution	14 janvier 2021
9	Clôture de la période de souscription de l'augmentation de capital social au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle en actions des Sommes Mises En Distribution	15 février 2021
10	Réception des bulletins de souscriptions par le centralisateur	18 février 2021
11	Centralisation définitive et allocation des souscriptions par le centralisateur	22 février 2021
12	Tenue du Conseil d'Administration devant ratifier l'augmentation du capital	25 février 2021
13	Réception par la Bourse de Casablanca avant 10h00 :	26 février 2021

---

	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ du procès-verbal du Conseil d'Administration ayant ratifié l'augmentation du capital</li><li>▪ des résultats de l'augmentation du capital</li></ul>	
14	Paiement par Attijariwafa bank en espèce des Sommes Mises En Distribution et paiement des soultes au profit des actionnaires bénéficiaires au titre du présent Prospectus	1 <sup>er</sup> mars 2021
15	Livraison des nouvelles actions aux teneurs de compte	2 mars 2021
16	Admission des nouvelles actions en 2 <sup>ème</sup> ligne Enregistrement de l'augmentation du capital social en bourse Publication par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération au bulletin de la cote	3 mars 2021
17	Publication par l'émetteur des résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales et sur son site web	4 mars 2021

---

## V. MISE A DISPOSITION DU PROSPECTUS

Conformément à la circulaire de l'AMMC, le prospectus visé par l'AMMC est :

- Remis ou adressé sans frais à toute la personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- Disponible sur le site internet de la Bourse des Valeurs ([www.casablanca-bourse.com](http://www.casablanca-bourse.com))
- Disponible sur le site internet de l'AMMC ([www.ammc.ma](http://www.ammc.ma))
- Tenu à la disposition du public :
  - Au siège social de Attijariwafa bank au 2 Boulevard Moulay Youssef – 20 250 Casablanca
  - Sur son site internet : <http://ir.attijariwafabank.com/prospectus>

## AVERTISSEMENT

**Les informations précitées ne constituent qu'une partie du prospectus visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) sous la référence n° VI/EM/030/2020 le 25 décembre 2020. L'AMMC recommande la lecture de l'intégralité du prospectus qui est mis à disposition du public selon les modalités indiquées dans le présent extrait.**